

Publié le 7 mars 2019

L'avenir de l'ESS passe par les territoires

Le 22 février, les membres du laboratoire d'idées de la Fédération des Epl, Les Capteurs de territoires, se sont retrouvés pour un débat autour de l'économie sociale et solidaire (ESS). Au cœur des échanges, une question : « Ce modèle économique qui fait société : l'économie sociale et solidaire a-t-elle un avenir ? »



Pour cette saison 2019, les participants se retrouvent pour 3 matinées de discussion sur le thème « *Territoires en transition, des territoires face aux révolutions actuelles : la nécessaire adaptation des territoires aux mutations économiques, écologiques, numériques et sociétales* ». Pour cette première session sur l'économie sociale et solidaire, l'invité était **Hugues Sibille**, spécialiste français de l'ESS et de l'innovation sociale. Il est actuellement président du Labo de l'ESS et de la Fondation du Crédit Coopératif.

Synthèse de l'économie sociale, de l'économie solidaire et de l'entrepreneuriat social, la notion d'ESS a émergé au début des années 2000. À ses 2 valeurs fondatrices, la solidarité et la démocratie, s'est ajoutée plus récemment la valeur écologique. La loi-cadre de 2014 définit l'ESS comme un mode d'entreprendre à tous les secteurs.

L'ESS représente 10 % du PNB

L'ESS représente aujourd'hui 10 % du PNB, 13,9 % de l'emploi privé et 200 000 sociétés. Elle compte 2,3 millions de salariés dont 200 000 travaillant dans les mutuelles, 300 000 dans les coopératives et

1,8 millions dans le secteur associatif.

Pour Hugues Sibille, 3 axes de progrès existent pour l'ESS dans les années qui viennent :

1. Il manque à l'ESS un récit mobilisateur, susceptible d'être porté par les décideurs et de donner au secteur une représentation institutionnelle accrue,
2. L'ESS ne couvre que 10% de l'économie nationale, elle doit se saisir de secteurs émergents notamment dans l'économie collaborative dont les acteurs principaux ne relèvent pas du modèle coopératif,
3. Des indicateurs spécifiques s'imposent afin que les acteurs de l'ESS parviennent à mesurer leur impact sachant que des levées de fonds en dépendent.

Lien entre ESS et Epl

De nouvelles alliances territoriales peuvent aussi se nouer mêlant Entreprises publiques locales (Epl) et ESS notamment via les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE). Celui de Figeac, par exemple, s'est structuré à partir d'une coopérative agricole qui s'est développée dans les énergies renouvelables puis a créé d'autres activités telles qu'une crèche d'entreprise.

Une problématique est soulevée au cours du débat concernant la présence moindre de l'ESS dans les villes moyennes et dans les zones péri-urbaines. Les grandes villes possèdent des moyens économiques et humains tout en disposant d'interlocuteurs chevronnés. Quant au monde rural, il est naturellement poussé vers l'innovation. Les difficultés des villes moyennes tiennent à une faible organisation de l'ESS. Des expériences existent toutefois comme la foncière Terres de Liens ou l'incubateur Ronalpia qui part de l'expérience lyonnaise pour s'implanter dans des villes moyennes en mutualisant des frais fixes.

L'avenir de l'ESS passe aussi par les grandes entreprises mais également par les territoires

Pour revenir à la problématique centrale de la session, l'avenir de l'ESS est lié aux grandes entreprises et aux territoires. Si des grands groupes peuvent faire émerger des innovations sociales, elles ont besoin des territoires, des acteurs publics territoriaux et des citoyens pour s'adapter à la forme et aux spécificités de chacun. A contrario, les projets fortement territorialisés ont des difficultés à s'exporter sur d'autres territoires et l'intérêt des grands groupes pour l'ESS pourrait favoriser le changement d'échelle. Toutefois, comme le rappelle en conclusion Hugues Sibille, l'ESS doit persister à appliquer toutes ses valeurs. L'implication des grandes entreprises dans l'ESS est possible à condition qu'elles soient transparentes et qu'elles le restent.